

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} JUIN 2018

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le premier juin à vingt heures trente
En Exercice : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de JOSNES, dûment convoqué,
Présents : 13 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Votants : 14 Mme BAUDOUIN Catherine, Maire de Josnes.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2018

PRESENTS : C.BAUDOUIN, S.MALANDAIN, L.GADY, E.REMY, E.MENDES, C.GUIMBRETIERE, S.TRICHET, E.JAMBUT, A.COURCIMEAUX, D.NERRANT, M.VENONT-RAINOTTI,
Mme R.MARCHAL est arrivée à 20 h 37.
M J.CAUDE est arrivé à 20 h 38

ASBENT EXCUSÉ : Nathalie CHOUTEAU

Procuration : N.CHOUTEAU donne procuration à L.GADY

1. Désignation du secrétaire de séance

M D.NERRANT est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte rendu

3.1 Déclaration de vacance de poste de Rédacteur

En vue du recrutement d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de secrétaire principale et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à la vacance du poste de rédacteur.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

3.2 Recrutement d'un poste de Rédacteur Principal de 2ème Classe

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter du personnel au secrétariat de Mairie, Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent supplémentaire,

Le Maire, dans le cadre de ses prérogatives, indique à l'assemblée délibérante qu'elle va procéder au recrutement, d'un Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de procéder au recrutement d'un Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie et autorise Le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires à cette fin :

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

3. Convention Balayeuse

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec Véolia pour 6 passages par an d'une balayeuse dans le bourg et les hameaux, à compter du 2 juin 2018 jusqu'au 31 mai 2019, pour un montant annuel de 5470 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame BAUDOUIN Catherine Maire de la commune de Josnes à signer la convention proposé par Véolia.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 44.